

mis en entrepôt. Cette panique va se dissiper d'ici à une semaine. Les gens vont revenir à leur bon sens et constateront combien une telle conduite est peu motivée.

M. TURGEON: Il n'y a pas un membre de cette Chambre qui soit plus désireux que je ne le suis d'assister le Gouvernement à faire passer les mesures qu'il juge nécessaires, dans les circonstances actuelles. Mais j'appartiens en même temps à une province à la face de laquelle l'honorable député, qui vient de reprendre son siège, a lancé l'accusation que tous les citoyens qui l'habitent n'ont pas de conscience. Je puis déclarer que je suis l'un de ceux qui sentent qu'ils ont une conscience. J'ai surtout une conscience lorsqu'il s'agit de mes pauvres cultivateurs et de mes pauvres pêcheurs, qui, dans l'accomplissement de leurs rudes métiers, ont besoin de sucre pour eux et pour leurs familles.

Le sucre est un aliment nécessaire, et il ne peut être remplacé dans l'alimentation que par d'autres ingrédients qui coûtent encore plus cher. J'ai été surpris d'entendre, hier, l'honorable ministre des Finances déclarer que le sucre avait été l'un des premiers articles à être frappés d'une nouvelle taxe. Je me serais plutôt attendu à ce que l'on augmente bien plus considérablement les droits sur les spiritueux que le ministre et le Gouvernement ne l'ont fait. Il est vrai que j'ai également entendu les déclarations du ministre des Finances prétendant qu'il a consulté des experts et qu'il a été avisé que s'il augmentait le tarif, cela aurait pour effet de mettre un terme à l'augmentation du revenu. Je n'ai nullement l'intention de comparer mon expérience et les consultations d'experts que j'ai eues avec celles du ministre des Finances; mais je crois, après avoir consulté mes électeurs avant de venir à Ottawa relativement à cette question même, que plus le Gouvernement augmente les droits sur les spiritueux, du moment qu'il les abaissera sur les articles d'alimentation et de nécessité première comme le sucre, plus il rencontrera les désirs de la population en général, et il ne mettra certainement pas un frein à l'accroissement de nos revenus.

Les gens qui veulent se procurer des boissons enivrantes en auront coûte que coûte. On peut objecter que les spiritueux sont parfois nécessaires comme remèdes, mais ceux qui en auront besoin pour cette fin n'hésiteront pas à payer un peu plus cher dans ces cas-là. J'espère que, si la chose est encore possible, le ministre reconsidérera sa décision d'imposer des droits plus élevés sur le sucre et le café. Au lieu de

cela, je serais en faveur d'augmenter encore les droits sur les spiritueux et même sur le tabac. On a aussi parlé d'imposer une taxe sur le revenu. Je serais prêt à secondar n'importe quelle proposition dans ce sens-là. Je partage entièrement l'opinion du ministre des Finances qu'une augmentation du coût des timbres-poste n'aurait pas de résultats appréciables.

M. BURNHAM: Le ministre est-il tout à fait convaincu que la population de ce pays désire contribuer à la défense de l'empire de la façon qu'il le suggère, c'est-à-dire en faisant peser un impôt additionnel sur le sucre? Car certainement qu'il n'aurait pas voulu imposer cette nouvelle taxe si ce n'est pour se rendre au désir exprimé en ce sens de la part du peuple canadien.

M. McCOIG: Du moment qu'il s'agit de discuter des voies et moyens de prélever des revenus dans la situation actuelle, je désire attirer l'attention du ministre des Finances sur les déclarations suivantes qu'a faites M. A. M. Fraser, directeur provisoire de l'Association des planteurs de tabac des comtés d'Essex, de Kent et d'Elgin:

Au Canada, dans le cours de l'année dernière, on a augmenté de 10% les prix de tous les tabacs manufacturés, tandis que les prix payés aux planteurs ont été diminués de 30%, ce qui a eu pour effet d'augmenter d'au delà de \$10,000,000 les profits annuels des manufacturiers. Un tarif douanier de 30 cents par livre produirait un revenu d'environ \$5,000,000, et je suis certain que le peuple canadien serait en faveur de prélever une taxe sur le tabac de préférence aux impôts que l'on pourrait prélever sur les articles de première nécessité.

Pour l'information de la Chambre et du ministre des Finances en particulier, je puis ajouter que le dernier rapport du ministère du Commerce et de l'Industrie fait voir que l'on a importé au Canada, en une seule année, 13,753,141 livres de tabac en feuille. Si l'on imposait une taxe sur le tabac, cette politique aurait non seulement pour effet d'encourager cette industrie au Canada, mais elle nous aiderait à trouver les revenus que le ministre des Finances désire à l'heure actuelle. Si j'ai bien saisi, le bill que l'on demande à la Chambre de sanctionner, accorde une augmentation de protection au manufacturier, mais rien au planteur, et cela va permettre au premier de payer au producteur canadien les prix qu'il voudra, car la loi actuelle va le mettre encore en meilleure situation qu'il ne l'était auparavant par rapport au manufacturier américain. Si le ministre voulait consentir à frapper d'un nouvel impôt le tabac en feuille qui est